



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enfants

Question écrite n° 51300

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation d'un jeune homme gravement touché par la foudre il y a sept ans. Cette demande fait suite au dépôt de la question écrite n° 25806 du 30 avril 2013 qui n'a pas obtenu de réponse. Dans une lettre envoyée aux parlementaires il y a un an, ses parents avaient expliqué que leur fils s'affaiblissait de jour en jour, et ce depuis les dernières élections présidentielles. En effet, le ministère de la santé ne répondant plus à leurs sollicitations, ils restaient dans l'attente d'une liste des centres de rééducation capables de l'accueillir. Mais surtout, l'enfant souffrait terriblement par manque de soins adaptés à sa pathologie (seules deux heures de kinésithérapie par semaine lui avaient été prescrites). Aujourd'hui, ils affirment que rien n'a changé et qu'on leur refuse toujours l'augmentation du nombre d'heures de kinésithérapie en raison de l'état de leur fils, considéré comme n'ayant aucune réaction ; pourtant, ses parents le font travailler six heures par jour et celui-ci semble faire de considérables progrès. Le père s'apprête à entamer une cinquième grève de la faim. Il lui demande donc de bien vouloir prendre en compte le désarroi de ces parents face à la douleur de leur fils et de répondre à ces revendications.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51300

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1942

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)